



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 12 JUILLET 2011

THEMES PRINCIPAUX : Horaires d'ouverture au public / Horaires variables / Autorisations d'absences / SIE / CHORUS

Les représentants CGT FINANCES PUBLIQUES 64 ont tout d'abord rappelé à M. LAFON, président de séance, que depuis plusieurs CTPD, la CGT Finances Publiques, à l'instar de toutes les organisations syndicales, n'a de cesse d'alerter la Direction sur la situation des services, situation qu'il ne peut plus se contenter d'observer tant elle est devenue inquiétante avec un nombre grandissant d'agents qui vivent une véritable souffrance au travail.

Certains l'expriment par le désengagement, d'autres par des symptômes non visibles par la Direction (médications pour troubles du sommeil, anxiété), d'autres par des actes de violence, y compris contre eux-mêmes.

Depuis les années 2000, les agents ont été confrontés aux suppressions massives d'emplois, à de multiples réformes et restructurations, à la réorganisation des processus de travail et à la priorisation des missions, à de nouveaux modes de management,... qui ont eu pour conséquence la dégradation de leurs conditions de travail et du service rendu aux usagers.

Malgré nos interventions répétées, rien n'y a fait : les directions se sont contentées de nier ou minimiser les faits **sans chercher à répondre aux causes**.

La Direction continue encore aujourd'hui à se cacher derrière la conscience professionnelle des agents et à ignorer leurs revendications et leur situation réelle.

➤ **AINSI, DANS LE CAS DES SIE**, alors que les agents demandaient clairement, par pétition remise le 26 avril 2011, que soit fait un état des lieux, en partenariat avec eux, des charges réelles de travail et des missions à accomplir, il nous a été remis un rapport unilatéral reprenant des critères dont la fiabilité est depuis longtemps contestée (TSM, efficience, gain supposé relatif à des applications informatiques...).

Les charges de travail induites notamment par la fiabilisation des valeurs foncières des locaux professionnels, par l'augmentation des appels téléphoniques et du soutien aux usagers découlant de la baisse des seuils des téléprocédures, par le poids des réformes et le travail d'acquisition des nouvelles mesures et applications ne sont pas évaluées.

Si la Direction ne nie plus les difficultés des agents, elle élude toutefois encore trop souvent leur importance et leurs conséquences. Les agents, dans les SIE comme ailleurs, ne sont plus satisfaits de la manière dont ils accomplissent leur travail.

Nous n'en sommes plus à définir ce qu'est le stress ou le mal-être, comme le propose la Direction : nous demandons des prises de position, à savoir la condamnation claire des suppressions de postes et des réformes à l'emporte-pièce et des mesures pour remettre le valeur travail et l'homme au cœur des discussions.

➤ **S'AGISSANT DES MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE DES TRESORERIES**, comme il a été dit au précédent CTPD sur le sujet, la pénurie d'emplois imposée à notre Direction entraîne une dégradation du service rendu au public et se traduit par la diminution des heures d'ouverture en dessous du seuil de 30 heures par semaine dans certaines trésoreries.

En effet, à l'heure actuelle, en l'état des moyens humains accordés aux trésoreries, les agents ne sont plus assez nombreux pour se relayer, malgré le fait que beaucoup se retrouvent dans une situation de crédit d'heures dépassant le seuil récupérable d'1 jour par mois.

Ces heures supplémentaires sont perdues, écrêtées chaque mois. De plus, certains chefs de service refusent encore les récupérations horaires auxquelles les agents ont droit...

Cette situation est intolérable, l'administration profitant ici encore de la conscience professionnelle des agents.

Sur ce sujet, la Direction s'est engagée à diffuser une note rappelant les règles de récupérations horaires (1 jour/mois – possibilité d'avoir un débit de 12 h – réintégration des heures écrêtées en cas de travail spécifique supplémentaire demandé à l'agent par son chef de service).

Si la CGT a voté CONTRE les modifications d'horaires, ce n'est pas contre les agents qui font plus que leur part, mais contre l'administration qui, par sa politique de régression sociale et de suppressions d'emplois, ne se donne plus les moyens d'assurer un service public de qualité.

➤ **CONCERNANT LES AUTORISATIONS D'ABSENCE**, il ressort des 2 groupes de travail tenus avec la Direction un net recul des acquis, alors qu'il était demandé une harmonisation par le haut des pratiques des 2 filières. Il est d'ailleurs relevé que le 2^e groupe de travail se limitant à un exposé aux organisations syndicales des décisions prises par la Direction n'était plus qu'une parodie de dialogue social.

Ici encore, ce sont les agents qui payent les suppressions d'emplois et les contraintes horaires liées au manque de personnel.

En réponse, la Direction s'est engagée à faire remonter au national l'intégralité des remarques et revendications formulées en CTPD (notamment concernant la réintégration horaires pour la rentrée scolaire, la réintégration des temps de trajet pour mission et formation, les autorisations d'absence pour compétitions sportives et AG de l'ATSCAF...).

Nous avons donc demandé que nous soit communiqué ce document dès qu'il sera formalisé.

La Direction a par ailleurs accepté que les formations proposées par le CDAS ayant un lien avec le travail soient faites sur des ½ journées.

➤ **ENFIN, S'AGISSANT DE L'APPLICATION CHORUS**, les agents sont las des discours sur les gains de productivité induits par les nouvelles applications dont ils doivent accompagner la mise en place malgré leurs avatars successifs....

Et les difficultés rencontrées ne sont pas de simples ressentis. En effet, dans son rapport annuel remis le 17 février 2011 à Nicolas Sarkozy, la Cour des comptes a exprimé de sérieux doutes quant à la capacité réelle de Chorus à atteindre les « ambitions » de la LOLF. Ce système d'information, dénoncé à plusieurs reprises par ses utilisateurs et les syndicats, essuie ainsi de nouvelles critiques.

Ainsi, le constat est sans appel :

Non seulement la Cour affirme sa « lourde incertitude » sur la performance finale de CHORUS, mais elle dénonce de plus :

- le surcoût probable de l'opération par rapport au budget prévisionnel. Ainsi, des charges vont venir s'ajouter au chiffrage initial, ramenant le coût total du projet à près de 1,5 milliard d'euros qui ira dans les poches du géant allemand SAP ;
- les carences en matière de formation des personnels, « l'appropriation du nouveau système par les utilisateurs nécessitant un apprentissage de plusieurs mois ».

La précipitation est aussi pointée ; il aurait fallu, avant de se lancer dans Chorus, rationaliser davantage les processus.

Ce seront encore les fonctionnaires qui devront éponger ces dépassements outrageux de coût par de nouvelles suppressions d'emplois, réductions de m² et baisse de pouvoir d'achat.

Il est donc urgent de mettre un terme à cet engrenage :

- ▶ **de rediscuter des choix stratégiques dont découlent l'organisation du travail et les méthodes de management**
- ▶ **de redonner le temps et les moyens au personnel d'accomplir de façon satisfaisante leur travail**
- ▶ **de reconnaître le travail et les qualifications des agents**

Sans réponse à toutes ces exigences, la direction prendrait la responsabilité de voir s'aggraver encore la situation actuelle qui traduit déjà une profonde crise interne.